

Renforcement de la participation et du pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité



A. Replacer la participation comme un levier pour l'accès aux droits et pour le respect de la dignité des personnes en situation de précarité

1. **Rendre accessible et concrète la participation des personnes accompagnées dans les instances et groupes de travail de la Fédération**
 - Redéfinir à la fédération AURA ce qui est entendu par participation et pouvoir d'agir. Poser des conditions minimum nécessaires à cette participation et pointer les enjeux.
 - Poursuivre la réflexion sur l'indemnisation et le défraiement des personnes ressources engagées au conseil d'administration de la FAS AURA, et dans les autres instances
 - Faire un état des lieux des instances où sont présentes les personnes concernées - accompagner ces espaces de participation - réfléchir au niveau de participation souhaité dans chacun de ces espaces et l'annoncer.
 - Formation de l'équipe régionale, du conseil d'administration sur la participation.
 - Contribuer à l'évolution des actions de participation au niveau de la Fédération nationale au-delà du cadre des Conseil Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées.
2. **Sensibiliser les professionnels du secteur AHI-L concernant la participation « alibi » et les accompagner vers une participation à impact**
 - Poursuivre la démarche – diagnostic participation, formation participation et mesure d'impact social de ces formations. Inclure les conseils d'administration des adhérents à ces accompagnements ainsi que d'autres professionnels externes comme les élus.
 - Proposer des formats courts et ouverts type cafés initiatives, soirées débats ou webinaires, pour partager des connaissances sur la participation (bases théoriques, expériences inspirantes, outils).
3. **Améliorer la formation et l'information des personnes accompagnées sur leurs droits et leur possible marge de pouvoir/revendication/ interpellation**
 - Soutenir les espaces de participation hors des cadres institutionnels (groupe de personnes hébergées auto-gérés, collectif de résidents, etc.)
 - Soutenir la contribution des personnes en situation de précarité aux politiques sociales et à leur évaluation notamment via un appui plaidoyer au CRPA.
 - Participer ou organiser des rencontres mixtes : élus, travailleurs sociaux, directions, personnes accompagnées, institutions.

B. Soutenir la participation dans une logique de parcours

1. **Reconnaitre le savoir expérientiel des représentants des personnes accompagnées**
 - En permettant une valorisation de leur expérience et un accès à une rémunération adaptée à leurs demandes/besoins (impact prestations sociales).
 - Associer les personnes ressources à l'évaluation de nos pratiques projets afin d'être dans une posture de remise en question.
2. **Structurer et développer le travail pair**
 - Suivre le projet national FAS sur le travail pair et les travaux des différentes régions notamment sur la formation RESPAL.

- Permettre le renforcement des places de travailleurs pairs et promouvoir les accompagnements en binôme (travailleurs sociaux / personnes accompagnées)
 - Poursuivre les recherches et réflexions (en lien avec les autres fédérations régionales) sur le statut du travailleur pair et le statut des personnes qui participent (reprise de l'ancienneté, statut travailleur pair dans les contrats, etc).
3. Veiller aux parcours des personnes qui participent, afin que cette expérience puisse leur être bénéfique au-delà de l'utilité apporté à l'institution
- Soutenir le parcours et l'évolution (si souhaitée) des personnes ressources (valorisation dans un cv, accès à une formation qualifiante)
 - Veiller au **non épuisement** des personnes ressources et **accompagner les transitions**. Exemple : éviter de solliciter des personnes de manière intense sur un projet puis plus rien une fois que le projet est fini ou plus de financement.

C. Formaliser des méthodes participatives pouvant être mobilisées de manière transversale

1. Lien travail social et participation

- Etablir une **gradation des outils de participation existants**. Aider les équipes à identifier la plus-value de la participation de manière concrète.
- Faire des **liens avec les recherches participatives** notamment à la recherche/action de Jean Louis Laville - repérer les actions participation réalisées en AURA et leurs impacts
- Créer une **commission régionale de travail social et pouvoir d'agir**. Faire le lien entre cette commission et le Haut Conseil en Travail Social et les déclinaisons locales (Conseils Locaux en Travail Social). + Faire le lien avec des groupes de travailleurs sociaux déjà existants (exemple : Haute Savoie).

2. Pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité concernant leur santé

- Garder le **partenariat avec les dynamiques / réseaux existants**: CRPA / Groupe d'expression directe, comité D-Base
- Renforcer les liens avec les différents projets santé/ pool de formateurs, voir comment appréhender les enjeux de santé
- Développer des outils / temps d'échanges / sensibilisation

3. Lien avec Hébergement / logement et participation

- Poursuivre les actions de participation dans différents projets (ex : Grands Marginaux..)
- Accompagnement des structures d'accueil hébergement insertion via la réalisation de diagnostic participation, formation et évaluation à impact.

4. Lien participation et Emploi

- Etablir des liens entre SEVE et la participation notamment sous l'angle du pouvoir d'agir avec pour outil la médiation active
- Repérer les besoins et envies sur la participation, le pouvoir d'agir dans le secteur de l'emploi
- Faire un état des lieux des actions de participation et emploi de la FAS dans les autres régions

5. La participation au sein des actions culture

- Mettre en avant les actions renforçant le pouvoir d'agir des personnes via la culture.
- Aider les adhérents à faire la distinction entre loisirs et participation
- Impliquer les personnes concernées dès la préparation des projets quand elles le souhaitent